

Nouvelle publication (mars 2011)

Guide méthodologique

2011

www.eau-loire-bretagne.fr



Restauration
des cours d'eau :
**communiquer
pour se concerter**



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Comment obtenir l'adhésion des riverains aux projets de restauration des cours d'eau ?

C'est à cette question des élus et des techniciens qui animent les projets de restauration des cours d'eau que ce guide souhaite apporter des éléments de réponse. D'autres guides récents s'attachent à la conception et à la négociation des projets ou à leur réalisation technique. Celui-ci porte sur la communication et la concertation indispensables à la bonne conduite des projets.

Pour le réaliser, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est appuyée sur le retour d'expériences d'élus et de techniciens déjà engagés dans des projets de restauration. Leur témoignage constitue le principal matériau de ce guide.

Les grands enseignements qui structurent le guide

Les enquêtes de terrain mettent en évidence la nécessité de travailler sur deux registres :

- celui du sensible, des **représentations**, des perceptions, des conceptions associées aux usages d'une part,
- celui de l'argumentation technique et de la **démonstration du bien fondé** du projet d'autre part.

Au quotidien, les porteurs des projets sont interpellés et doivent agir sur l'un et l'autre. Pourquoi et comment le faire, c'est l'objet des chapitres 1 et 2 de ce guide.

Pour faciliter leur action, les élus et techniciens ont recours le plus souvent à la **concertation au plus près du terrain**. Leur implication personnelle y est impérative. Ils peuvent également choisir à des étapes déterminées, d'aller sur le **terrain médiatique**. L'amplification médiatique, recherchée par les uns, redoutée par les autres, doit être préparée.

Concertation au plus près du terrain ou communication via les médias, ces deux modes d'intervention font l'objet des chapitres 3 et 4.

Enfin la 5^e partie rassemble quelques enseignements essentiels sous forme de **fiches méthodologiques** :

- pourquoi vouloir rétablir la continuité des cours d'eau ;
- les interlocuteurs ;
- mots qui fâchent et mots qui dialoguent ;
- des actions et des outils ;
- les relations avec la presse.

Au sommaire



1. Prendre en compte les représentations et faciliter leur évolution

- Le cas des rivières « inexistantes »
- L'attachement à la rivière aménagée
- Des projets pour les rivières ou pour les hommes ?
- Les craintes quant à la rivière de demain

2. Démontrer le bien fondé du projet de restauration

- Un vrai virage dans la politique d'a-ménagement des cours d'eau
- Une mise en cause des usages ?
- On sacrifie la lutte contre la pollution ?



3. Porter la concertation au plus près du terrain

- Le tandem élu-technicien est la clef de voûte du projet
- Les riverains et les usagers au cœur de la concertation
- Les appuis institutionnels

4. Communiquer avec les relais médiatiques

- Pourquoi la presse ?
- Préparer ses relations presse
- Pour ne pas abuser des éléments de langage...



5. Fiches méthodologiques

- Pourquoi vouloir rétablir la continuité des cours d'eau ?
- Les interlocuteurs
- Mots qui fâchent, mots qui dialoguent
- Des actions et des outils
- Les relations avec la presse

La restauration des cours d'eau : un défi majeur pour le bon état des eaux

Les lois Grenelle et les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ont traduit la demande sociale en objectifs ambitieux de reconquête des milieux aquatiques. Les aménagements réalisés par le passé pour faciliter les activités humaines - endiguements, rectifications, barages... - ont perturbé les habitats et entraîné une dégradation de l'état des eaux. Pour retrouver des cours d'eau en bon état, ces aménagements doivent être repensés.

Cependant les projets de restauration des cours d'eau se heurtent à des difficultés diverses : structuration des maîtrises d'ouvrage, intervention en domaine privé, financement des actions... mais aussi résistances de riverains. L'attachement à la physionomie actuelle de la rivière, la difficulté à se représenter le paysage futur, la crainte d'une perte de patrimoine, de ne plus avoir d'eau en été ni de poisson, la crainte d'inondations plus fréquentes ou plus graves... sont exprimés tour à tour par des associations de riverains, les amis des moulins, ou les pêcheurs.

Milieux aquatiques

Un guide réalisé par l'agence de l'eau à destination des élus et animateurs/techniciens pour faciliter la mise en œuvre des projets de restauration des cours d'eau.

Il propose des pistes pour surmonter les difficultés rencontrées sur le terrain : prise en compte des représentations, démonstration du bien fondé du projet, concertation au plus près du terrain, communication avec les relais médiatiques.

Ces pistes s'appuient essentiellement sur neuf enquêtes de terrain des bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée.

Il est disponible auprès de l'agence de l'eau et sur son site www.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Avenue Buffon - BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
instances@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

7 rue Paul Langevin
45071 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 25 08 40 - Fax : 02 38 25 08 59
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Ouest atlantique

1 rue Eugène Varlin - BP 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette - BP 40
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

Site de Marmilhat - Sud
19, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable